



## DEMANDE DE BOURSE ET PRÉT DE FORMATION

Nouvelle demande  Renouvellement

Année 2025/2026

### Délai de dépôt

- Pour une formation qui débute en automne : 31 décembre 2025  
 Pour une formation qui débute au printemps : 30 avril 2026

### Coordonnées

Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ À Val de Bagnes depuis le \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA et Localité \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### Ecole/formation

Nom de l'école \_\_\_\_\_

Nom de la formation \_\_\_\_\_

Lieu de la formation \_\_\_\_\_

Date présumée de fin de formation \_\_\_\_\_

Année  1ère  3ème  5ème  
 2ème  4ème

### Démarches

La présente requête doit être accompagnée des documents suivants :

- Une copie de la demande de bourses à l'Etat du Valais, sans les annexes
- Une copie de la décision de l'Etat ou autres institutions
- Une copie de l'inscription à l'école, une attestation de formation ou une copie du contrat d'apprentissage
- Une copie des derniers résultats scolaires obtenus
- Une copie du procès-verbal de taxation 2023 des deux parents (ou du conjoint, resp. du partenaire enregistré)
- Une copie du procès-verbal de taxation 2024 pour le requérant

---

#### Jeunesse, formation et cohésion sociale

#### Etudes et formation professionnelle

Adresse postale : CP1, 1934 Le Châble VS

Situation : Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

Tél. +41 27 564 66 89 – formation@valdebagnes.ch

[www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)





### Déclarations et signatures

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du « Règlement sur l'octroi de bourses et prêts de formation » et des directives y relatives.

La personne en formation atteste :

- qu'elle ne bénéficie pas d'une aide ou d'une assistance sociale
- qu'elle n'est pas sous tutelle

La présente demande doit comporter les signatures de la personne en formation **et de ses 2 parents** (même si la personne en formation est majeure).

La signature du seul parent ayant la garde est acceptée lorsque l'autre parent est tenu de verser à la personne en formation une contribution d'entretien fixée par une décision judiciaire.

Par leurs signatures, les soussignés autorisent :

- Le Service des contributions
  - À fournir tous les renseignements fiscaux nécessaires au calcul de l'allocation et les délient du secret de fonction et fiscal.
- Le Service des bourses et prêts d'études
  - À transmettre les informations utiles au calcul de la bourse, y compris les données financières et fiscales, dans le détail de calcul communiqué à la personne en formation ou à son représentant légal ;
  - À consulter les données concernant la formation auprès des organes de formation.

Par leurs signatures, les soussignés attestent :

- Que les indications fournies dans la présente demande sont complètes et conformes à la vérité ;
- Qu'ils s'engagent à notifier sans délai et spontanément au Service des bourses et prêts d'études toute(s) modification(s) des informations figurant dans la demande qui ont une incidence sur le calcul de l'allocation.

Les soussignés sont informés que les dossiers

- Déposés avant le 31.12.2025 devront être complets avant le 01.04.2026 ;
- Déposés avant le 30.04.2026 devront être complets avant le 01.07.2026, faute de quoi ils seront retournés non traités au requérant.

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature originale du parent 1 \_\_\_\_\_

Signature originale du parent 2 \_\_\_\_\_

Signature originale de la personne en formation \_\_\_\_\_

Le cas échéant :

Signature du nouvel époux du parent 1 \_\_\_\_\_

Signature du nouvel époux du parent 2 \_\_\_\_\_

Signature du conjoint de la personne en formation \_\_\_\_\_

**Jeunesse, formation et cohésion sociale**  
**Etudes et formation professionnelle**

Adresse postale : CP1, 1934 Le Châble VS  
Situation : Route de Clouchère 44, 1934 Le Châble VS  
Tél. +41 27 564 66 89 – formation@valdebagnes.ch  
[www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)

